

# CARACTÉRISTIQUES ET MOTIFS DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

## Les caractéristiques

- La violence
- La répétition
- L'isolement de la victime



## Les motifs

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), **l'orientation sexuelle ou supposée**
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental), **un trouble de l'élocution**
- **L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier**
- **Les centres d'intérêts différents**



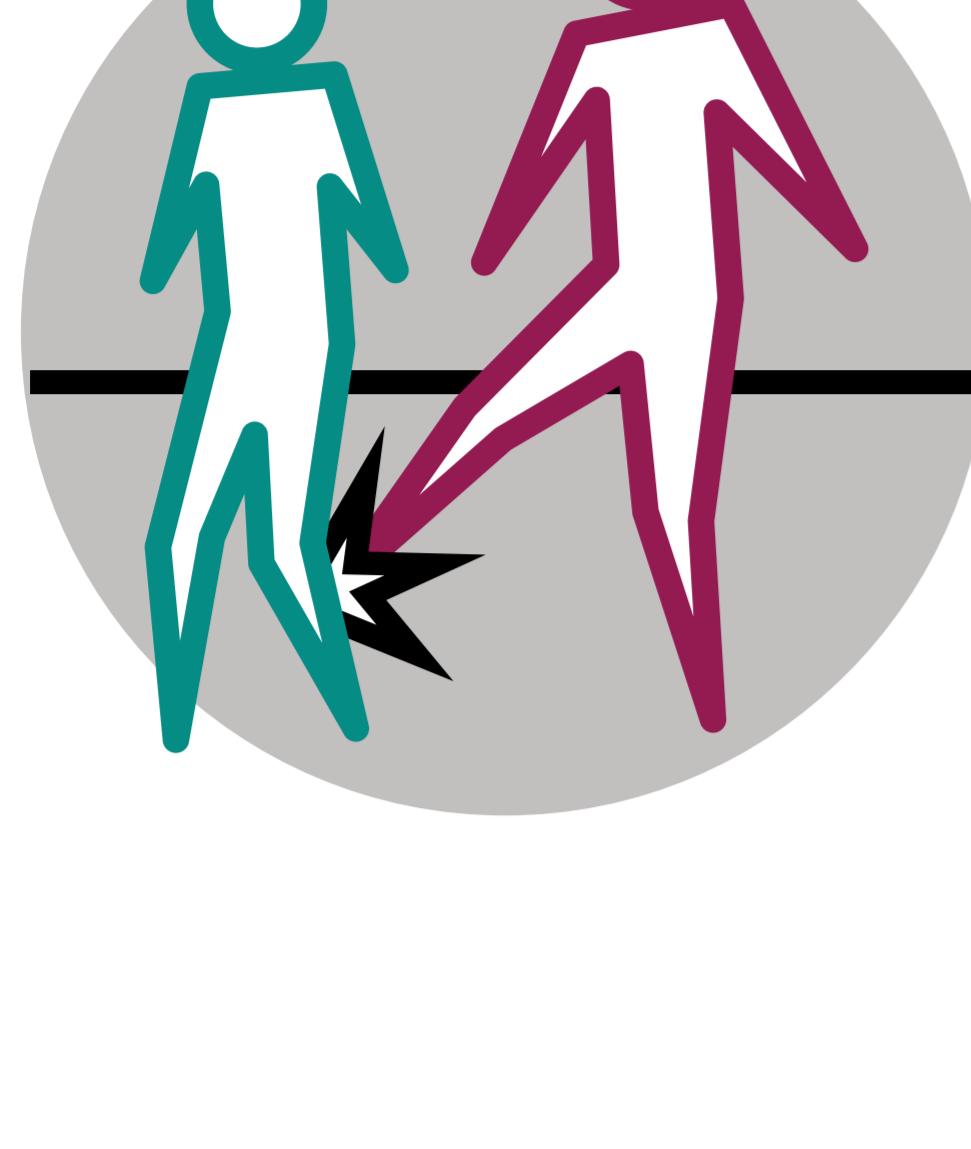
**STOP HARCÈLEMENT**

3020

Numéro d'appel national

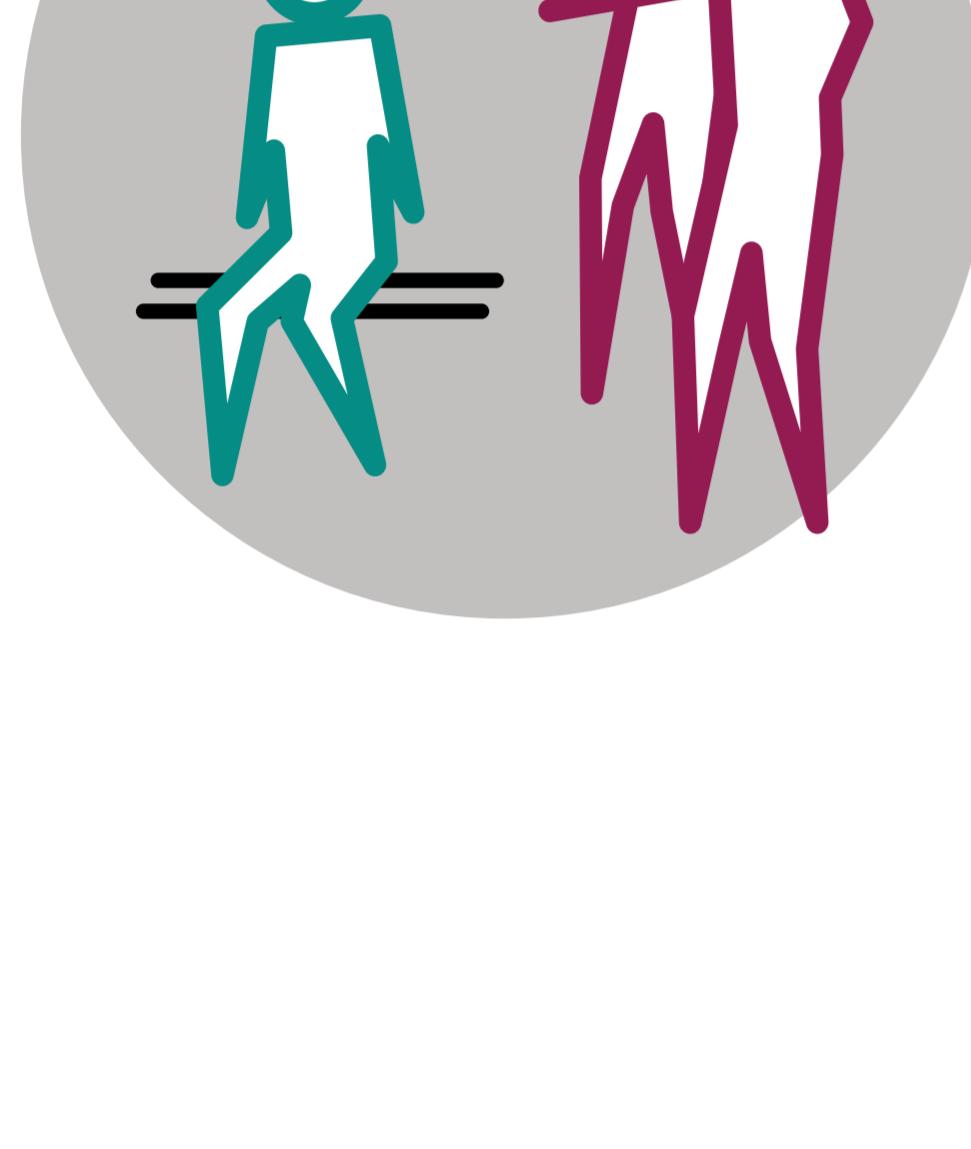


# LES 5 TYPES DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



## LE HARCÈLEMENT PHYSIQUE

violences physiques, coups, bleus, dégradation de matériel scolaire ou vêtements...



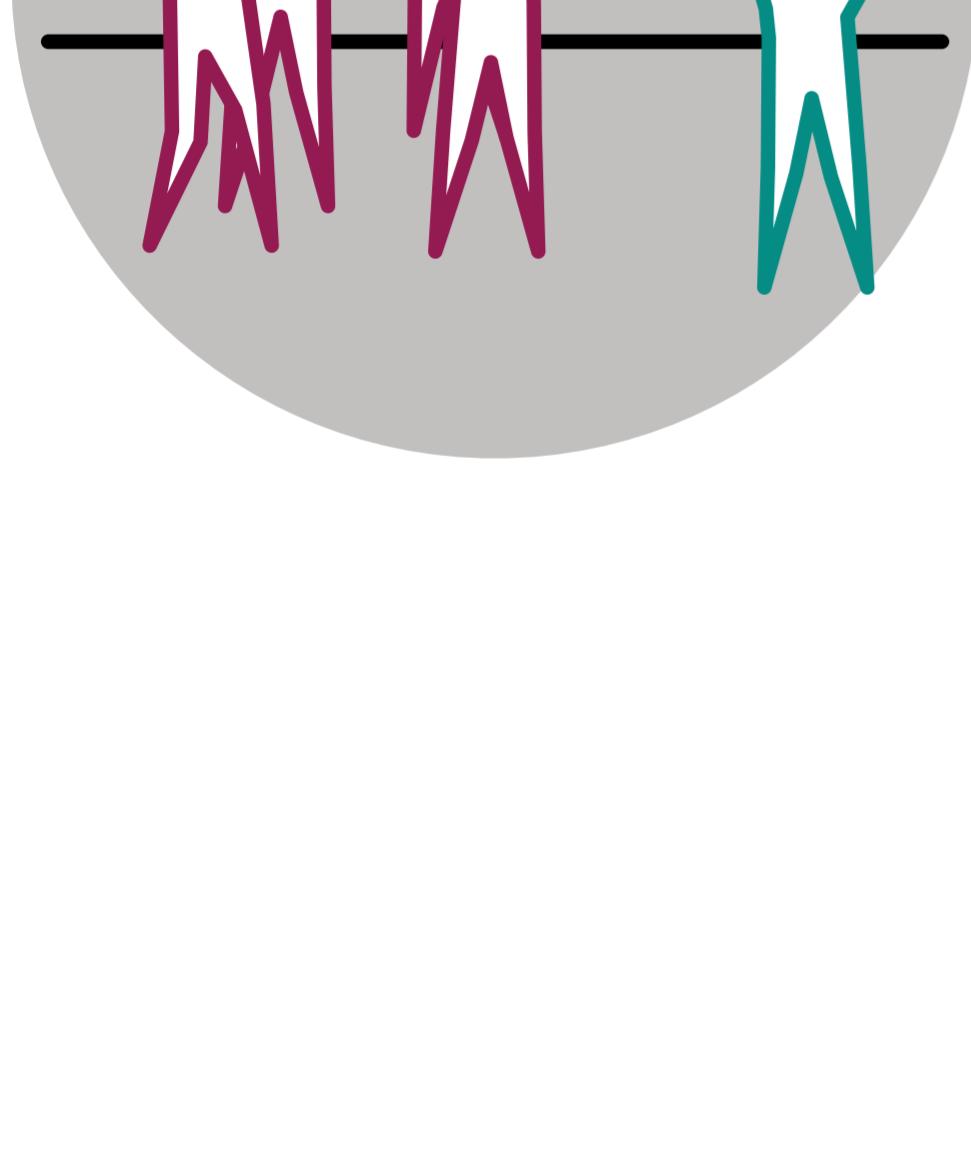
## LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

« blagues », moqueries, insultes, incitation au suicide, rumeurs...



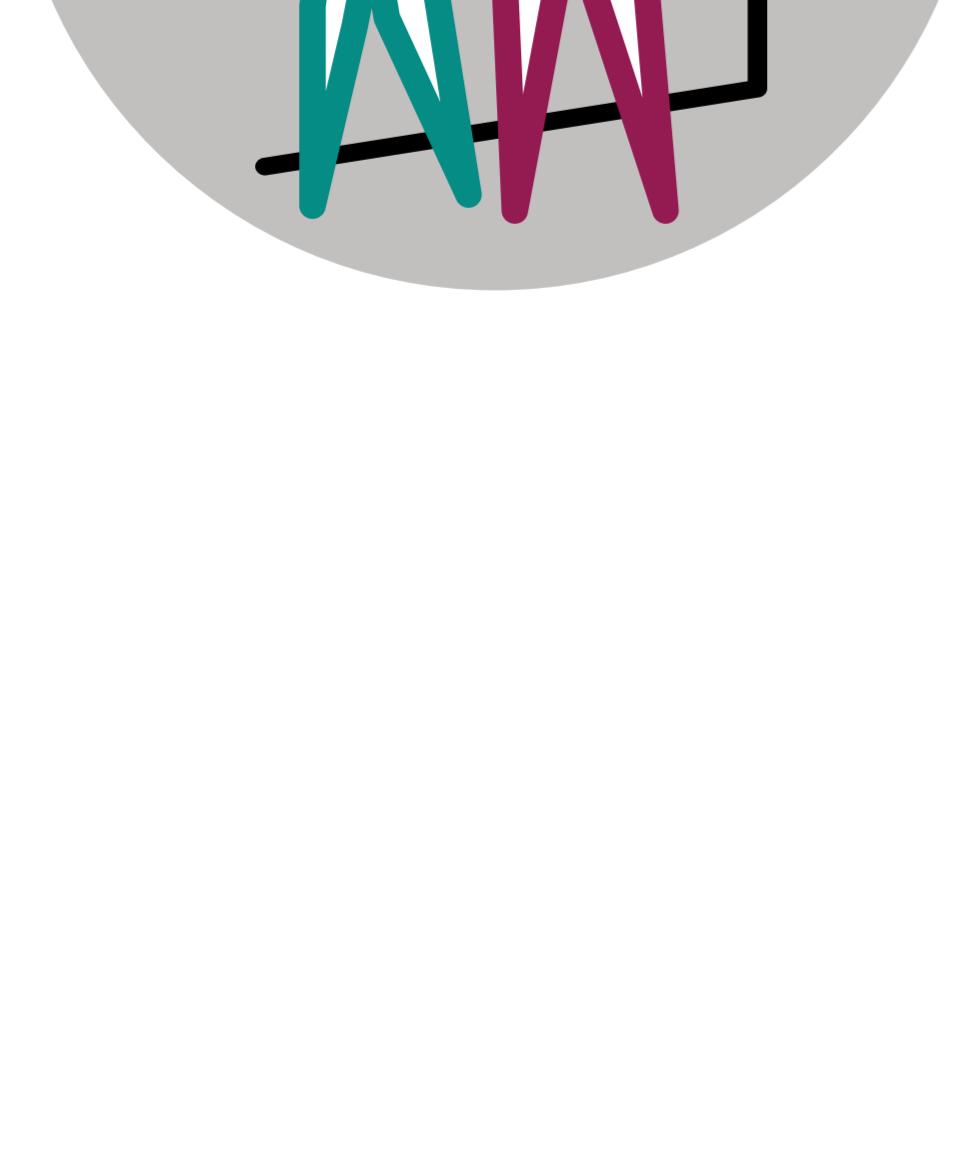
## LE CYBER HARCÈLEMENT

Attaques en ligne, courriels malveillants via les téléphones portables, les messageries instantanées, les chats, les mails, les réseaux sociaux...



## LE HARCÈLEMENT SOCIAL

Isolement, mise à l'écart d'un groupe, rejet...



## LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Embrasser de force, évocation ou atteinte physique des parties intimes, commentaires obscènes...

**STOP HARCÈLEMENT**

**3020**

Numéro d'appel national

# CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

## Pour la victime

- **Changement de comportement, irritabilité**
- **Désinvestissement scolaire et baisse des résultats scolaires (difficultés de concentration, absentéisme marqué)**
- **Troubles du sommeil, cauchemars**
- **Isolement, repli sur soi**
- **Perte de l'estime de soi**
- **Dépression**
- **Automutilations (bleus, coupures sur les bras ou les jambes), troubles alimentaires (anorexie, boulimie), addictions**
- **Suicide**

## Pour l'auteur

- **Le harcèlement constitue un délit, quel que soit le cadre dans lequel il s'exerce (art. 222-33- 2-2 du code pénal). Il peut être puni jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.**
- **Exclusion de l'établissement scolaire**



**STOP HARCÈLEMENT**

3020

Numéro d'appel national

# QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

## Ne pas tenter de résoudre le problème soi-même

### Pour la victime

#### En parler :

- À un(e) ami(e)
- À un adulte de l'établissement (professeur, infirmière, CPE, surveillant...)
- À ses parents
- À une association d'aide aux victimes de harcèlement
- À son médecin

### Sur son téléphone / réseaux sociaux

- Ne pas répondre aux messages, ni aux appels
- Bloquer les auteurs sans effacer les messages
- Refuser les demandes de contacts inconnus
- Garder une trace des contenus abusifs (captures d'écran)
- Signaler les comportements inappropriés pour un retrait des contenus

### Pour les témoins

- Refuser de participer, ne pas rire aux « blagues »
- Soutenir la victime
- Solliciter l'aide d'autres personnes (témoins...)
- Alerter un adulte, un professionnel de l'établissement

### Sur son téléphone / réseaux sociaux

- Ne pas « liker »
- Ne pas retweeter
- Ne pas partager
- Signaler les propos sur le réseau social

### Pour les parents

- Soutenir et rassurer la victime
- Proposer une aide psychologique
- Signaler à la direction de l'établissement scolaire
- Contacter une association d'aide aux victimes
- Déposer plainte

### Sur son téléphone / réseaux sociaux

- Garder les propos / photos abusives (captures d'écran)

- Signaler les comportements inappropriés pour un retrait des contenus

## AIDE AUX VICTIMES / PARENTS DE VICTIMES

- Contactez le directeur d'établissement concerné

- Associations d'aide aux victimes de harcèlement

- Non au Harcèlement : 3020 (harcèlement scolaire)
- Net écoute : 0800 200 000 (cyberharcèlement)
- Association Citoyenneté Justice Pays Basque : 05.59.59.45.93

- Centre Hospitalier de la Côte Basque

- AdoEnia, Maison des Adolescents : 05.59.64.22.52
- Unité de Victimologie : 05.33.78.81.37

**STOP HARCÈLEMENT**



Numéro d'appel national